



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL n° 07/2026

Séance du 1 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, premier octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Brigitte LOUIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents : Dominique HUON ; Marc LE BIHAN

Procuration : Dominique HUON à Isabelle TERTRAIS

Secrétaire de séance : Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10 votes pour

Date de convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

DÉLIBÉRATION 42-2026 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'agent titulaire des services techniques de la commune est actuellement placé en arrêt maladie.

Compte tenu de cette absence, et afin d'assurer la continuité de l'entretien des espaces verts et des espaces publics de la commune, plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des devis pour la réalisation de ces prestations.

Mme Émilie LEJEUNE, étant directement concernée par le point soumis à l'examen du Conseil municipal, quitte la séance à 22h18 et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

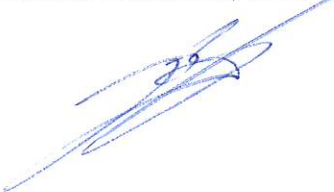
- **DECIDE**

De retenir les devis de l'entreprise **SILVARIS PAYSAGES**, d'un montant de **1 047,48 €** pour la réalisation de l'entretien des espaces verts dans le bourg et d'un montant de **723,84 €** pour l'entretien de la station d'épuration, dans la mesure où l'agent ne reprendrait pas ses fonctions à la mi-octobre.

- **AUTORISE**

Madame le Maire, à signer le devis de l'entreprise retenue.

Arnaud LARMET, secrétaire



Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

